

POLITIQUE DU SITE EN MATIERE DE SECURITE DU PERSONNEL

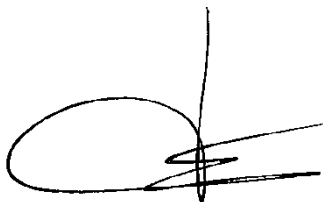
Sur l'ensemble des sites de la société Valoridec, nous offrons à nos salariés des conditions de travail respectant les normes de sécurité. Un document unique d'évaluation des risques est établi annuellement et mis en œuvre au travers d'un plan d'actions précis.

Pour cela nous mettons en place des protections collectives et individuelles. En effet, nous avons pour projet, entre autres, d'améliorer les conditions de travail sur la chaîne de tri de notre site de Carcassonne, en installant par exemple des tapis anti-fatigue à chaque poste. Tous nos salariés disposent d'équipements spécifiques afin de leur assurer les meilleures conditions de travail, masques, gants, protections auditives... De plus, le personnel est formé et sensibilisé régulièrement à ce sujet. En 2015, trois personnes vont suivre la formation Santé et Sécurité au travail.

Nos véhicules, engins et machines sont contrôlés régulièrement par des organismes agréés.

Soucieux d'améliorer les conditions de travail nous sommes sans cesse à la recherche de nouveaux dispositifs.

Carcassonne, le 27 avril 2015



Mr Jacques RABOTIN